

LE CAYLAR - COMMUNE

Séance du 11 février 2026

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 29/01/2026
onze février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Jean TRINQUIER
Salle du Conseil Municipal

Présents : 7

Votants: 7

Présents : André BERTRAND, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE
OLIVEIRA, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON,
Lucas MIALANE

Pour: 7

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Françoise MARTIN DUPE

Absents: Julien PRADEL

Secrétaire de séance: Jérôme CLARISSAC

Objet: Demande de subvention à l'état - DE_003_2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement paysager et sécuritaire du village, la commune doit réhabiliter les rues menant au stade et à l'aire de pique-nique et de loisir.

Ces travaux comprennent :

1. Réfection et aménagement paysager de la voirie de la rue du Stade
2. Réhabilitation et aménagement paysager du carrefour de la rue de la Lavogne et de l'avenue Gaston Clapier.

L'ensemble de ces travaux sont estimés à 141 018,83 €.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- État : 80 000 €
- Commune : 61 018,83 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer les consultations pour les différents projets et à solliciter une nouvelle demande de subvention les plus élevées possible.

Le secrétaire de séance
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire ou le Président de séance



Date de transmission de l'acte: 13/02/2026

Date de réception de l'AR: 13/02/2026

034-213400641-DE_003_2026-DE

A G E D I

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 13/02/2026
Date de réception de l'AR: 13/02/2026

034-213400641-DE_003_2026-DE
A G E D I